



Département de la Mayenne  
Arrondissement de Laval  
Commune de BEAULIEU-SUR-LOUDON

N°2021-031

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE**

**Séance du samedi 27 Mars 2021**

L'an deux mil vingt et un le samedi 27 mars à 10h le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes sous la présidence de Monsieur Anthony ROULLIER, Maire.

Date de convocation : 23/03/2021  
Date d'affichage 23/03/2021

**Étaient présents** : Madame Danielle GUILLERME-CAOUS, Monsieur Pascal LIVENAI, Madame Béatrice GUÉGAN, Madame Marion VEISTROFFER, Madame Florence CHASSÉ, Monsieur Bernard THIREAU, Monsieur Julien MOREAU, Monsieur Nicolas GAZENGEL, Madame Véronique BOISARD.

---  
Nombre de conseillers : 14  
Nombre de présents : 10  
Nombre de votants : 13  
Procurations : 3

**Était absents excusés** : Monsieur David LECARPENTIER et Mme Anaïs LAUTRU ont donné leur pouvoir à Madame Danielle GUILLERME-CAOUS, Madame Alexandra FOUCAULT a donné pouvoir à Monsieur Anthony ROULLIER, Monsieur Emmanuel HOUSSAIS.

**Était absent non excusé** : néant.

Formant la majorité des membres en exercice, Madame Béatrice GUÉGAN a été élue secrétaire de séance.

**CONSIGNES DU BARRAGE DE LA GUÉHARDIÈRE**

Rapporteur : Anthony ROULLIER

**Présentation de la décision**

En attendant la déclassification du barrage de catégorie C, un tableau de consignes doit être mis en place en même temps que la convention d'entretien entre les deux parties.

Monsieur Le Maire propose d'établir ce tableau des consignes afin que chaque partie soit bien informée de la gestion et l'entretien courant. Ce tableau de consignes sera revu au déclassement du barrage.

Délibération adoptée après vote à main levée, par :

**Pour : 13 voix**  
**Contre : voix**  
**Abstention : voix**

Pour copie conforme,  
A BEAULIEU-SUR-LOUDON, le 29 mars 2021.  
Le Maire, Anthony ROULLIER

Envoyé en préfecture le 01/04/2021  
Reçu en préfecture le 01/04/2021  
Affiché le 01/04/2021  
ID : 053-215300260-20210327-2021\_031-DE

